

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01622

Numéro SIREN : 811 450 170

Nom ou dénomination : SARL BD

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/010926

Désignation de l'entreprise BD					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 29 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE					31300	TOULOUSE
SIRET 81145017000014						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent * 12	
					Exercice N clos le 31/12/2019	
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
						Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	39 000	012	39 000
		Autres *	014	3 569	016	3 569
	Immobilisations corporelles *		028	12 934	030	11 604
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	55 503	048	15 172
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 620	052	1 620
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	3 943	074	3 943
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	4 386	086	4 386
	Charges constatées d'avance *		092	67	094	67
	Total II		096	10 016	098	10 016
	Total général (I + II)		110	65 519	112	50 347
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	3 000
	Ecart de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	
	Réserves réglementées *				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132	
	Report à nouveau				134	-10 533
	Résultat de l'exercice				136	21 172
	Provisions réglementées				140	
Total I				142	13 639	
Provisions pour risques et charges				154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	12 581
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 14 145)				172	24 127
	Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	36 707	
Total général (I + II + III)				180	50 347	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 134
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BD

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214 160 652	
			services *		217	218 1 791	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée*						224
	Subventions d'exploitation reçues						226
	Autres produits						230 169
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 162 612
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises)*						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238 62 053
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240 -101
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242 40 845
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 746)					244 12 600
	Rémunérations du personnel*						250 21 818
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252 2 824
	Dotations aux amortissements*						254 750
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262 7
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)						264 140 796	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270 21 816	
Produits financiers (III) 280						294	
Charges financières (V)						290 5 000	
Produits exceptionnels (IV)						300 34	
Charges exceptionnelles (VI) {						}	
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						306 5 610	
Impôt sur les bénéfices* (VII)						310 21 172	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						314	
B- RÉSULTAT FISCAL						312 21 172	
Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2						314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324 5 610	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330 10 619	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies et octies A) 987						342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989							
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quinquies) 138							
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies) 990							
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344							
BUD (44 sexdecies) 992 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993							
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite					641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352 37 401	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370 37 401	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : BD						Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	39 000	402		404		406	39 000		
	Autres	410	3 569	412		414		416	3 569		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 800	442	1 134	444		446	12 934		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	54 369	492	1 134	494		496	55 503		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	3 569	502		504		506	3 569		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 853	532	750	534		536	11 604		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	14 422	572	750	574		576	15 172		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BD

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	5 000	622		624	5 000	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	5 000	682		684	5 000	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives : versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	16 912
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	7 066
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	630
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

SECRETARIAT JURIDIQUE

APPROBATION DES COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2019

SARL BD
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 29 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE
31300 TOULOUSE

RCS TOULOUSE : 811 450 170

A.C.F. MIDI-PYRENEES S.A.R.L.

10 rue du 14 juillet
31100 TOULOUSE

Tél. : 05.62.21.32.80
Fax. : 05.62.21.32.82

SARL BD
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 29 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE
31300 TOULOUSE

RCS TOULOUSE : 811 450 170

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 2 mai 2020

L'an deux mil vingt
Le deux mai à dix heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur HOWLADAR Abdu Rahman préside la séance en qualité de gérant associé. Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance.
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi 24 juillet 1966,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

La présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 21.172 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

La collectivité des associés approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 euros et l'impôt correspondant s'élevant à 0 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice écoulé fait ressortir le bénéfice de 21.172 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- réserve légale : 300 euros
- autres réserves : 10.339,29 euros
- report à nouveau : 10.532,64 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par les associés.

HOWLADAR ABDUR RAHMAN



FARUQUE GOLAM



SARL BD
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 29 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE
31300 TOULOUSE

RCS TOULOUSE : 811 450 170

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers associés,

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

Le gérant

